

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 08-02-2011

Numéro de révision: 2

Date de révision: 08-02-2011

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

<b>Nom commercial:</b>	LEXAN*
<b>Code du produit:</b>	141R-701-0-CCMP
<b>Nom du produit:</b>	Polycarbonate [CASRN 25971-63-5]
<b>Product Type:</b>	Commercial Product
<b>Utilisation recommandée:</b>	Peut être utilisée pour produire des pièces moulées ou extrudées ou comme composant d'autres produits industriels
<b>Société:</b>	SABIC Innovative Plastics B.V. Plasticslaan 1 P.O. Box 117 4600 AC Bergen op Zoom Pays-Bas
<b>Producteur, importateur, fournisseur:</b>	SABIC Innovative Plastics CR Cartagena - Alhama de Murcia Km 13 La Aljorra - Cartagena 30390 Spain
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence:</b>	Bergen op Zoom +31(0)164-292911 (24/24)
<b>E-mail:</b>	webinquiries@sabic-ip.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Aperçu des urgences:**

- Pastilles inodores ou légèrement parfumées
- Le produit devient glissant en cas de déversement
- En cas d'incendie, risque de combustion et d'émanation d'une fumée dense et toxique.
- Le plastique en fusion risque de provoquer de graves brûlures thermiques
- Les gaz émis durant la fusion du produit peuvent provoquer des irritations oculaires, cutanées et respiratoires. Une surexposition importante risque de provoquer des nausées, des maux de tête, des frissons et de la fièvre.
- Les interventions accessoires, telles que le meulage, le ponçage ou le sciage du produit, risquent de produire de la poussière qui, à son tour, augmente les risques d'explosion et de problèmes respiratoires.

<b>Contact avec la peau:</b>	Il est peu probable que les granules entraînent une irritation de la peau.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Les particules de résine, comme d'autres matières inertes, sont machinalement irritantes pour les yeux.
<b>Inhalation:</b>	De par leur forme, l'inhalation des granules est peu probable .
<b>Ingestion:</b>	De par leur forme, l'ingestion des granules est peu probable .
<b>Autres informations:</b>	Refroidir rapidement la peau à l'eau froide après contact avec le produit fondu. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Des vapeurs dangereuses peuvent aussi se former durant les opérations qui suivent la fabrication initiale.

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 99/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

## 4. PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Refroidir rapidement à l'eau froide après contact avec le polymère chaud. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion:</b>	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
<b>Précautions:</b>	Refroidir le produit ayant fondu sur la peau avec beaucoup d'eau. Ne pas enlever le produit solidifié. Ne pas racler le polymère de la peau.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	630°C (1166°F) , évalué.
<b>Dangers d'explosion:</b>	
supérieure:	indéterminé
inférieure:	indéterminé
<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Extincteur a l'eau ou a mousse.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:</b>	Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	La combustion produira une fumee dense et noire contenant des produits de combustion dangereux, Oxydes de carbone, hydrocarbures.
<b>Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:</b>	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome (NEN-EN137).
<b>Dangers spécifiques:</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. La decomposition par la chaleur peut provoquer le degagement de gaz et de vapeurs irritants.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.
<b>Précautions individuelles:</b>	Voir la section 8.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement:</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation:</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Éviter toute formation de poussière. Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre.
<b>Stockage:</b>	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Valeurs limites d'exposition:**

**Mesures d'ordre technique:**

En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

**Protection des mains:**

Gants de protection, NEN-EN 374.

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales. (NEN-EN 165-166).

**Protection respiratoire:**

En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié (NEN-EN149)

**Protection de la peau et du corps:**

Vêtements de protection à manches longues (NEN-EN 340-369-465).

**Mesures d'hygiène:**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique:**

solide

**Aspect:**

granulés

**Couleur:**

divers

**Odeur:**

aucun(e)

**Point/intervalle de fusion:**

divers

**Température d'auto-inflammabilité:**

630°C (1166°F) évalué

**Pression de vapeur:**

négligeable

**Hydrosolubilité:**

insoluble

**Taux d'évaporation:**

négligeable

**Densité:**

> 1; (eau = 1)

**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):**

négligeable

**Dangers d'explosion:**

**supérieure:**

indéterminé

**inférieure:**

indéterminé

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'utilisation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter:</b>	Eviter les températures supérieures à 630 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Traces de phenol, alkylphenol, diarylcarbonate, Hydrocarbures.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>DL50/orale/rat:</b>	>5000 mg/kg
<b>DL50/cutanée/lapin:</b>	>2000 mg/kg
<b>Toxicité subchronique:</b>	donnée non disponible
<b>Irritation primaire:</b>	En général, la substance n'irrite pas et n'irrite que légèrement la peau
<b>IARC:</b>	N'est pas listée
<b>OSHA:</b>	non réglementé
<b>NTP:</b>	Pas essayé
<b>Remarques:</b>	Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
<b>Special Studies:</b>	Noir de Charbon: Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a déterminé que, par voie d'inhalation, le noir de charbon un cancérigène de catégorie 2B chez les animaux et potentiellement chez l'être humain. Des rats exposés à de fortes doses de noir de charbon par inhalation ont connu une croissance statistiquement significative dans le nombre de fibroses et tumeurs pulmonaires.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Effets écotoxicologiques:</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Autres informations:</b>	Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Germany VCI (WGK):</b>	0

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés:</b>	Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>No de déchet suivant le CED:</b>	702 - DECHETS PROVENANT DE LA FFDU DE MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET FIBRES SYNTHETIQUES

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Classe de Transport:** non réglementé

**Dot:**

**ADR/RID**

**IMDG**

**ICAO**

**IATA-DGR**

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette substance est classée et étiquetée conformément à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE, modifiée.

**Phrase(s) de risque**

**Phrase(s) de sécurité**

### Inventaires internationales

<b>TSCA (USA):</b>	Listé
<b>Inventaire canadien:</b>	Listé
<b>EINECS/ELINCS (Europe):</b>	Listé
<b>ENCS (Japan):</b>	Listé
<b>Chine:</b>	Listé
<b>KECL(Korea):</b>	Listé
<b>Phillipines:</b>	Listé
<b>Inventaire australien de produits chimiques:</b>	Listé
<b>REACH Information:</b>	For this product's REACH related information, please contact <a href="mailto:webinquiries@sabic-ip.com">webinquiries@sabic-ip.com</a>

### Other Inventory Information:

A "Listed" entry above means all chemical components are on the respective inventory list and/or a qualifying exemption exists for one or more components. A "Not listed" entry above indicates one or more components is restricted from import or manufacture into that country/region. Articles are exempt from registration and are therefore not listed on the national chemical inventories.

### California Proposition 65:

Components in this product known to the State of California to cause cancer and/or reproductive effects, are listed below:

Composants	% en poids	California Proposition 65:
Noir de carbone 1333-86-4	0.1-1.0	Listed: February 21, 2003 Carcinogenic. (airborne, unbound particles of respirable size)

### RoHS EU Directive 2002/95/EC:

This product complies with RoHS - it does not intentionally contain banned chemicals.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

LEXAN\* est une marque déposée de SABIC Innovative Plastics IP BV

### Préparé par:

Product Stewardship & Toxicology

Ce document fournit les informations et les conseils utiles pour manipuler et mettre en oeuvre les résines de SABIC Innovative Plastics. Il repose sur l'expérience et les connaissances actuellement disponibles. Il ne constitue pas une fiche technique complète des performances du produit, ni un guide de ses possibilités d'applications. Les utilisateurs devront observer toutes les réglementations locales d'hygiène et de sécurité du travail. Il leur est demandé de communiquer ce document à tous leurs employés et clients concernés.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**